Envoyé en préfecture le 13/04/2026
Reçu en préfecture le 13/04/2026
Publié le
ID : 035-213503642-20260408-64_04_2026-DE

Noyal-Châtillon-sur-Seiche, le mercredi 08 avril 2026

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU MERCREDI 08 AVRIL 2026

Le mercredi huit avril deux mille vingt-six, à dix-neuf heures trente, les membres du conseil municipal de la commune de Noyal-Châtillon-sur-Seiche se sont réunis sur la convocation qui leur a été adressée par le Maire, le jeudi deux avril conformément aux articles L. 2121-10 et L. 2122-8 du Code Général des Collectivités Territoriales formant la majorité des membres en exercice, le conseil étant composé de 29 membres.

Nombre de conseillers en Exercice : 29	Nombre d'abstentions : 0
Nombre de conseillers présents : 26	Nombre de votants : 29
Nombre de procurations : 3	Nombre de votes pour : 29
	Nombre de votes contre : 0

Étaient présents :

M. GUÉRET Sébastien, Mme LE BOULER Valérie, M. MORVAN Arnaud, Mme LAMART Dominique, M. NICOLLE Henri, Mme. HUON Christine, M. BODIN Gilles, Mme NEDJAR Nadia, M. CHENAIS Anthony, Mme ROBIN Véronique, Mme BLANCHARD Agnès, M. DELINOTTE Thibault, M. ROPERT Lilian, Mme RIC Caroline, M. BAYET Eric, M. BOUVET Gaëtan, M. BOURTOURAULT Michel, Mme CARRER Laurence, M. PRIMAULT Olivier, Mme CHAUVEL Elodie, M. AIT LAHBIB Brahim, Mme TANCEREL Béatrice, M. LENEUST Philippe, Mme RACAPE Hélène, Mme BOURUMEAU-FLORET Karine, Mme GESLIN Annie

Absents Excusés :

Mme DEBROIZE Anne procuration à Mme. BLANCHARD Agnès, Mme LESAGE Catherine procuration à M. DELINOTTE Thibault, M. BLANCHARD Ronan procuration à Mme. BOURUMEAU-FLORET Karine

Mme Valérie LE BOULER a été désignée secrétaire de séance.

Le Conseil constate que les dispositions législatives concernant la convocation en date du 02 avril 2026 et la note explicative de synthèse sur les affaires soumises à délibération ont bien été remplies et le procès-verbal de la séance du 21 mars 2026 est lu et arrêté.

64_04_2026 – DESIGNATION D'UN REPRESENTANT TITULAIRE ET D'1 REPRESENTANT SUPPLEANT POUR SIEGER A LA COMMISSION D'EVALUATION DES CHARGES TRANSFEREES

Monsieur Sébastien GUERET, Maire, expose au conseil que l'article 1609 nonies C du Code Général Impôts dispose que « Il est créé entre l'établissement public de coopération intercommunale soumis aux dispositions fiscales du présent article, et les communes membres une commission locale chargée d'évaluer les transferts de charges. Cette commission est créée par l'organe délibérant de l'établissement public qui en détermine la composition à la majorité des deux tiers. Elle est composée de membres des conseils municipaux des communes concernées ; chaque conseil municipal dispose d'au moins un représentant".

Les règles actuelles qui régissent la Commission Locale d'Evaluation des Charges Transférées (CLECT) de Rennes Métropole prévoient 1 représentant titulaire et 1 représentant suppléant par commune, à l'exception de la Ville de Rennes qui en comporte 2 de chaque, en raison de l'importance de sa population,
Les représentants des communes à la CLECT n'ont pas nécessairement la qualité de conseiller communautaire,
Chaque membre titulaire de la Commission dispose d'une voix délibérative.

Envoyé en préfecture le 13/04/2026
Reçu en préfecture le 13/04/2026
Publié le
ID : 035-213503642-20260408-64_04_2026-DE

Il appartient au conseil de désigner ses représentants au sein de la CLECT.

L'article L2121-21 du CGCT dispose que s'agissant de procéder à une nomination, il y a lieu voter à bulletin secret. Toutefois, le même article permet au conseil municipal de décider à l'unanimité de ne pas procéder au scrutin secret pour les nominations, sauf disposition législative ou réglementaire prévoyant expressément ce mode de scrutin.

Il est proposé les nominations suivantes :

Titulaire : Nadia NEDJAR
Suppléant : M. Gilles BODIN

Il est proposé de voter à main levée conformément aux dispositions de l'article L2121-21 du CGCT. Le conseil municipal accepte à l'unanimité de voter main levée.

Il est proposé au conseil municipal d'approuver la liste des représentants de la commune pour siéger à la Commission Locale d'Evaluation des Charges Transférées (CLECT) telle que :

Titulaire : Nadia NEDJAR
Suppléant : M. Gilles BODIN

- **Délibération approuvée à l'unanimité**

Pour extrait conforme,

Le Maire, Sébastien Guéret

